



domaine national de Chambord



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17 décembre 2015

LE DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD DEFEND SON IMAGE ET SON PATRIMOINE

Mercredi 16 décembre 2015, la cour administrative d'appel de Nantes a rendu son arrêt dans l'affaire qui oppose le domaine national de Chambord à la société Kronenbourg concernant la reproduction de l'image du château sans autorisation dans une publicité.

Le domaine national de Chambord va former un recours devant le conseil d'Etat afin qu'il se prononce sur le principe de la défense, de l'utilisation et de la valorisation de l'image du domaine national de Chambord, des domaines nationaux et plus généralement du patrimoine français.

La question posée est celle de la protection de l'image des sites et monuments historiques de notre pays, de la possibilité d'accepter ou d'interdire une publicité commerciale faite à partir de l'image d'un patrimoine constitutif de l'identité nationale, qu'il appartienne à l'Etat, aux collectivités territoriales ou aux particuliers. L'entretien de ce patrimoine étant à la charge de la collectivité, il apparaît également normal de s'interroger sur la juste rémunération de l'utilisation de son image à des fins commerciales.

Contacts presse :

Domaine national de Chambord - Service communication – Cécilie de Saint Venant
02.54.50.40.31 / 06.78.12.01.65 cecilie.saintvenant@chambord.org

Image Sept : Laurence Heilbronn lheilbronn@image7.fr Nathalie Feld nfeld@image7.fr
01.53.70.94.23